

Évaluation de Renovissime

Objectif :

La Communauté de Communes a mis en place en 2012 un Programme d'Intérêt Général (PIG) appelé Renovissime sur les 28 communes qui la composent, pour une durée de cinq ans, objet de la présente évaluation.

Au terme de 5 années de mise en oeuvre et à l'aube d'une nouvelle période de contractualisation, les acteurs du PIG Renovissime souhaitent évaluer les résultats, les effets et les impacts des actions mises en oeuvre. Il s'agira également d'identifier les conditions de pérennisation du dispositif et d'émettre des propositions pour sa mise en place. Cette évaluation doit s'articuler avec le projet de territoire et le programme local de l'habitat précédemment évoqués et récemment adoptés, et vise trois grands objectifs :

1- Le bilan de l'action conduite sur le territoire durant les 5 années du PIG

2- L'évaluation des effets leviers, de l'impact de l'action conduite au titre du PIG sur l'ensemble du territoire la communauté de communes

3- La stratégie pré-opérationnelle pour un nouveau dispositif du PIG

Méthodologie :

Pour être en mesure d'apprécier les multiples aspects du programme, **une méthodologie mixte s'est axée à la fois sur:**

- ▶ une analyse documentaire et statistique des données chiffrées et des tableaux de bord
- ▶ des visites de terrain sur l'ensemble des communes de la CCVH - et en détail sur huit
- ▶ des questionnaires auprès d'un échantillon de propriétaires bénéficiaires et de personnes ayant entamé la démarche sans la compléter
- ▶ des entretiens avec les partenaires du programme

Préconisations :

1. Renforcement de la gouvernance

- ▶ Portage au niveau de chaque commune
- ▶ Partenariats avec artisanat
- ▶ Liens avec opérateur

2. Cibler plus précisément les objectifs

- ▶ Dégager les priorités, éviter le saupoudrage
- ▶ communiquer en conséquence

3. Concevoir le dispositif pour

- ▶ lutter contre l'étalement urbain
- ▶ agir en « effet levier » pour la reconquête des centres anciens
- ▶ créer une complémentarité avec autres dispositifs (traitement façades, espaces publics, ...)

4. Affiner les relations avec l'opérateur

- ▶ préciser les attentes
- ▶ renforcer les moyens de suivi
- ▶ différencier l'action attendue selon le type de dossier

TÉLÉCHARGER

 **Cahier des Clauses Techniques**
Particulières - (988.38 Ko)

 **Rapport d'évaluation PIG**
Rénovissime - (8.35 Mo)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

